

portant nomination des Membres de la Commission
chargée de connaître des faits reprochés à
M. AHOKPE Idrice, Magasinier à la Société de
Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey.
(S O C A D)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement et le Décret n° 75-26 du 29 Janvier 1975 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 74-46 du 14 Juin 1974 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
- VU le Rapport n° 09-c/PR/IGAA du 11 Février 1975, la lettre n° 104-c/MIS/DGSN du 21 Mars 1975 et les pièces y annexées.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'ordonnance n° 74-46 susvisée, il est créé une commission ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés à M. AHOKPE Idrice, Magasinier à la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD).

.../...

ARTICLE 2.- Ladite Commission est composée comme suit :

1.- M. BADA Georges Oduntan,	Magistrat	PRESIDENT
2.- M. IDRISOU AROUNA,	Inspecteur Affaires Administratives	Membre,
3.- M. TOUKOUROU Mamadou Taofiqui,	Inspecteur Finances	Membre,
4.- Mme BIO Salamatou,	Inspecteur du Trésor	Membre,
5.- M. GLELE TOSSA André,	Administrateur Civil	Membre,
6.- M. LOKO David,	Comptable Central à la SOCAD	Membre.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

FAIT A COTONOU, le 28 MARS 1975.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

LIEUTENANT-COLONEL Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MFPT 4 - DGAJL 2 - Intéressé - MJL 1 - SGG 4 - CNR 1 -
Membres de la Commission ad'hoc 6 - IAA-IGF-Trésor 3 - JORD 1 -